

# DIRIGER UNE CRÈCHE A GOUVERNANCE PARTICIPATIVE

Le réseau ACEPP a créé une certification au répertoire spécifique qui permettra de :

- Reconnaître et valoriser les compétences complémentaires au métier des professionnels occupant le poste de direction, ou assurant la continuité de fonction de direction, de responsable technique et de référent technique, en complément des diplômes exigés pour exercer ces missions.
- Renforcer ou développer des compétences transversales nécessaires à l'exercice de ces missions dans un cadre de gouvernance participative

## PUBLIC

Salariés justifiant d'une qualification en référence à l'article R2324-34 du Code de la Santé publique

Prérequis : Tout professionnel exerçant ou ayant exercé dans une crèche à gouvernance participative une fonction de direction, de responsable technique, de référent technique ou en continuité de fonction de direction

## OBJECTIFS

- Piloter une démarche de gouvernance participative au sein d'une crèche et assurer le bon fonctionnement
- Conduire des projets petite enfance dans une démarche coopérative
- Inscrire l'action d'une crèche à gouvernance participative dans son environnement
- Organiser l'activité d'une crèche à gouvernance participative afin de garantir un accueil de qualité pour les enfants et les familles
- Diriger l'équipe d'une crèche à gouvernance participative
- Organiser la gestion administrative et budgétaire d'une crèche à gouvernance participative

## CONTENU :

### Module 1 : PILOTER UNE DÉMARCHE DE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE

Intervenant : **Aurélien GRIMAUD**, Chargé d'Accompagnement et d'Animation réseau ACEPP SO

- Identification des parties prenantes (professionnels, parents, partenaires, fournisseurs...)
- Définition des objectifs et des modalités de coopération entre les parties prenantes : missions et délégations éventuelles
- Outils d'animation des instances de coopération entre les différents acteurs
- Leviers d'impulsion d'une dynamique associative

### Module 2 : CONDUIRE DES PROJETS PETITE ENFANCE DANS UNE DÉMARCHE COOPÉRATIVE

Intervenants : **François PERONNET**, Psychologue & **Isabelle RODRIGUEZ**, Directrice Générale Association PITCHOUN

- Identification et articulation des différents niveaux de projets petite enfance
- Construction d'un projet petite enfance autour des principes de la Charte Nationale pour l'Accueil du Jeune Enfant dans une démarche coopérative
- Construction d'une démarche d'évaluation participative du projet
- Leviers d'animation des instances en mobilisant la participation des parties prenantes

### **Module 3 : INSCRIRE L'ACTION D'UNE CRÈCHE À GOUVERNANCE PARTICIPATIVE DANS SON ENVIRONNEMENT AU TRAVERS DE PARTENARIATS**

Intervenante : **Sylvie MONTIXI**, Formatrice et Facilitatrice en intelligence collective

- Identification des différentes ressources d'un territoire
- Analyse des phases de développement des réseaux de partenariat en mobilisant les parties prenantes
- Etapes de formalisation d'un partenariat

### **Module 4 : ORGANISER L'ACTIVITÉ D'UNE CRÈCHE À GOUVERNANCE PARTICIPATIVE**

Intervenants : **François PERONNET**, Psychologue, **Isabelle RODRIGUEZ**, Directrice Générale Association PITCHOUN & **Céline ROBERT**, formatrice Petite Enfance

Prévoir intervention de la PMI

- Définition et animation du projet pédagogique d'une crèche à gouvernance participative
- Etapes et moyens associés à la mise en place du fonctionnement quotidien d'une crèche à gouvernance participative
- Phases d'organisation de la participation de toutes les parties prenantes

### **Module 5 : DIRIGER L'ÉQUIPE D'UNE CRÈCHE À GOUVERNANCE PARTICIPATIVE**

Intervenante : **Bénédicte DANZON**, Consultante et formatrice

Interventions de l'AHJ Dr POUTAYS, Charlotte BODDINGTON, Référente Aquitaine pour la Branche ALISFA et Sabine HAMOT, représentante du syndicat Employeur ELISFA :

- Identification des différents outils permettant de diriger une équipe dans une crèche à gouvernance participative
- Législation sociale d'une crèche à gouvernance participative
- Règles en matière de santé au travail et de prévention des risques
- Moyens favorisant la mise en place des actions de développement des compétences et de professionnalisation
- Animation du dialogue social

### **Module 6 : ORGANISER LA GESTION ADMINISTRATIVE ET BUDGÉTAIRE D'UNE CRÈCHE À GOUVERNANCE PARTICIPATIVE**

Intervenants : **Marie KRAEHN**, EJE et formatrice & **Christophe PENALVER**, Consultant

- Mécanismes de mobilisation des ressources internes ou externes nécessaires au fonctionnement administratif
- Elaboration d'un budget prévisionnel en y associant les parties prenantes
- Phases d'analyse de l'évolution de l'activité au regard du contexte
- Outils de négociation auprès des financeurs des moyens nécessaires au fonctionnement d'une crèche à gouvernance participative
- Développement et utilisation des outils de communication coopératifs

### **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES**

Alternance d'exposés théoriques et d'échanges en sous-groupe. Les méthodes participatives sont directement expérimentées par les stagiaires à partir de leur contexte professionnel. Utilisation d'études de cas et mises en situation en lien avec les expériences concrètes de terrain.

### **DATES, DURÉE & HORAIRES**

**156 heures de formations** réparties sur 24 jours

**De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h**

## CALENDRIER

Module	Durée	Dates
<b>Module 1</b>	<b>14 heures</b>	23 et 24 février 2026
<b>Module 2</b>	<b>21 heures</b>	16 et 17 mars 2026 + 31 mars 2026
<b>Module 3</b>	<b>14 heures</b>	27 et 28 avril 2026
<b>Module 4</b>	<b>28 heures</b>	21 et 22 mai 2026 + 4 et 5 juin 2026
<b>Module 5</b>	<b>42 heures</b>	29 et 30 juin 2026 + 6 juillet 2026 / 24 et 25 septembre 2026 + 2 octobre 2026
<b>Module 6</b>	<b>28 heures</b>	12 et 13 octobre 2026 + 5 et 6 novembre 2026
<b>Ateliers d'écriture - dossier de synthèse des pratiques professionnelles</b>	<b>9 heures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 h le 5 mai 2026 de 9h30 à 12h30</li> <li>• 3 h le 28 août 2026* de 9h30 à 12h30</li> <li>• 3 h le 17 novembre 2026 de 9h30 à 12h30</li> </ul> <p>* Date pouvant être modifiée à la demande des stagiaires</p>

## MODALITÉS DE VALIDATION ET D'ÉVALUATION

La certification est délivrée en fonction des résultats obtenus à l'issue des évaluations prévues pour chaque compétence déclinée en savoir-faire observables.

- Etude de cas
- DSPP : Dossier de synthèse des pratiques professionnelles
- Entretien avec le jury

## PRINCIPES DE CERTIFICATION

La certification compte 26 critères au total soit un total de 26 points pour le score maximal. La certification est délivrée lorsqu'au minimum 19 critères du référentiel d'évaluation sont évalués comme étant acquis par le jury d'évaluation. Une compétence avec la totalité des critères non acquis est éliminatoire. Les résultats obtenus aux épreuves sont portés à l'attestation de fin de formation du candidat.

## ÉVALUATION DE LA FORMATION

- **Évaluation en cours de parcours** : des bilans collectifs au cours de la formation seront effectués afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif du parcours ainsi que la compréhension et l'appropriation des contenus par les stagiaires et remise d'une fiche d'évaluation qualitative du parcours de formation certifiant
- **Évaluation 90 jours après la fin du parcours** : un questionnaire sera envoyé aux stagiaires ainsi qu'aux autres parties prenantes pour l'évaluation à froid après certification.

## LIEU DE FORMATION

En présentiel, dans les locaux de l'ACEPP SO situés  
Lotissement Newton - 213 cours Victor Hugo - 33130 BÈGLES